

BASSIN ARTOIS-PICARDIE

LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE



Saison
baignéaire
2022



DOSSIER DE PRESSE

Contacts presse

Agence Régionale de Santé
des Hauts-de-France
Thomas Lhuillery,
Chargé de mission relations presse
Tél. 03 62 72 86 27 / 07 63 63 82 62
thomas.lhuillery@ars.sante.fr

Agence de l'Eau Artois-Picardie
Cathy Céлары-Davre
Chargée de Communication,
responsable des relations presse
Tél. 03 27 99 83 27 / 06 68 97 68 10
c.celary@eau-artois-picardie.fr

LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE



Chaque année l'ARS Hauts-de-France et l'Agence de l'eau Artois-Picardie publient un classement des eaux de baignade dans le bassin Artois-Picardie. Le classement 2022 montre la bonne qualité globale des eaux de baignade dans le bassin. Pour ce classement 2022, **l'ensemble des sites contrôlés dispose au minimum d'une qualité d'eau suffisante** au regard des normes européennes. Près de 80% des sites, disposent d'une qualité bonne à excellente. Le classement du site de l'étang d'Isle à Saint Quentin est en cours d'actualisation à la suite à d'importants travaux d'assainissement réalisés jusqu'en 2020. Le site du Crotoy demeure toujours interdit à la baignade.

Lors de la dernière saison balsnéaire, la pluviométrie observée durant une partie de l'été a été défavorable pour certains sites de baignade dont le classement s'est dégradé. Ce constat renforce la nécessité d'une meilleure prise en compte de la gestion des eaux pluviales, la mise en œuvre d'aménagements urbains perméables qui privilégient leur infiltration ou la création d'ouvrages de stockage.

La bonne qualité des eaux de baignade est aussi rendue possible par la gestion active des sites de baignade de plus en plus mise en pratique par les communes. Lors de la dernière saison balsnéaire, plusieurs communes dont Audinghen, Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque, Equihen-Plage, Escalles, Le Portel, Sangatte et Wimereux ont ainsi interdit de façon préventive et temporaire la baignade lors d'épisodes de pollution. **Cela garantit une meilleure protection de la santé des baigneurs.**

Pour d'autres, la poursuite des efforts engagés collectivement depuis près de 30 ans par les collectivités en matière de lutte contre les sources de pollution avec notamment la mise en œuvre des travaux prioritaires identifiés dans les profils de baignade contribue à maintenir une bonne qualité des eaux ou à améliorer les situations moins favorables.

Fiche 1 : Les résultats du contrôle sanitaire 2021

Les résultats 2021

Du prélèvement au classement

Une information du public à plusieurs niveaux

Evolution du classement depuis 2014

Fiche 2 : Profils et gestion active des baignades

Les profils de baignade

La gestion active des baignades

Annexes :

- L'Agence Régionale de Santé Hauts de France
- L'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Fiche 1 : Les résultats du contrôle sanitaire 2021

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France, accompagnée par ses partenaires, analyse et évalue la qualité des eaux de baignade des sites ouverts au public pendant la saison balnéaire. Le contrôle vise à prévenir l'exposition des baigneurs aux différents risques sanitaires liés à la baignade.

Le palmarès 2022

Durant la saison balnéaire de l'année 2021 (entre le 15 juin et le 15 septembre 2021 pour la mer et selon les dates d'ouverture de chaque baignade en eau douce), près de 597 prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble des sites de baignade du bassin Artois-Picardie (43 sites ouverts à la baignade, 42 sites classés) dont 561 prélèvements pour les baignades en eau de mer et 36 prélèvements pour les baignades en eau douce.

Le palmarès 2022 est établi en fonction des résultats de prélèvements des 4 dernières années (2018 à 2021). Ce mode de classement est représentatif de la qualité de l'eau du site et de sa réelle vulnérabilité naturelle. Il donne moins d'importance aux pics isolés de pollution, et **plus d'importance aux pollutions chroniques**.

Ce classement des 42 sites de baignade du bassin Artois-Picardie est le suivant :

- 14 sites en excellente qualité (bleu),
- 20 sites en bonne qualité (vert),
- 8 sites en qualité suffisante (orange),
- aucun n'est affiché en qualité insuffisante (rouge).



Ces résultats montrent que quasiment la totalité des sites contrôlés dispose d'une qualité d'eau bonne à excellente au regard des normes destinées à prévenir les risques sanitaires lors de la pratique de la baignade.

Les plages du Nord confirment leur qualité bonne à excellente au fil des saisons. Les plages de Bray-Dunes « Le Perroquet », Zuydcoote et Leffrinckoucke sont désormais en qualité excellente et Gravelines maintient depuis déjà trois ans son excellent classement. Il en va de même pour les eaux douces avec les sites de Fourmies, Rieulay et Avion.

D'autres sites maintiennent leur classement excellent depuis quelques saisons ; c'est le cas d'Oye-Plage « Les Dunes », Ambleteuse et Berck-sur-Mer.

Les baignades de la Somme affichent également une qualité bonne à excellente de Fort-Mahon-Plage à Ault-Onival.

Une attention particulière est portée sur les sites classés en qualité suffisante (Grand-Fort-Philippe, Escalles, Audinghen, Audresselles, Boulogne-sur-Mer, Le Portel, Neufchâtel-Hardelot et Camiers).

La baignade de l'étang d'Isle à Saint-Quentin a été ré-ouverte en 2021 à la suite de travaux importants sur le réseau de collecte des eaux usées réalisés en 2020 et ne pourra être classé qu'en 2022.

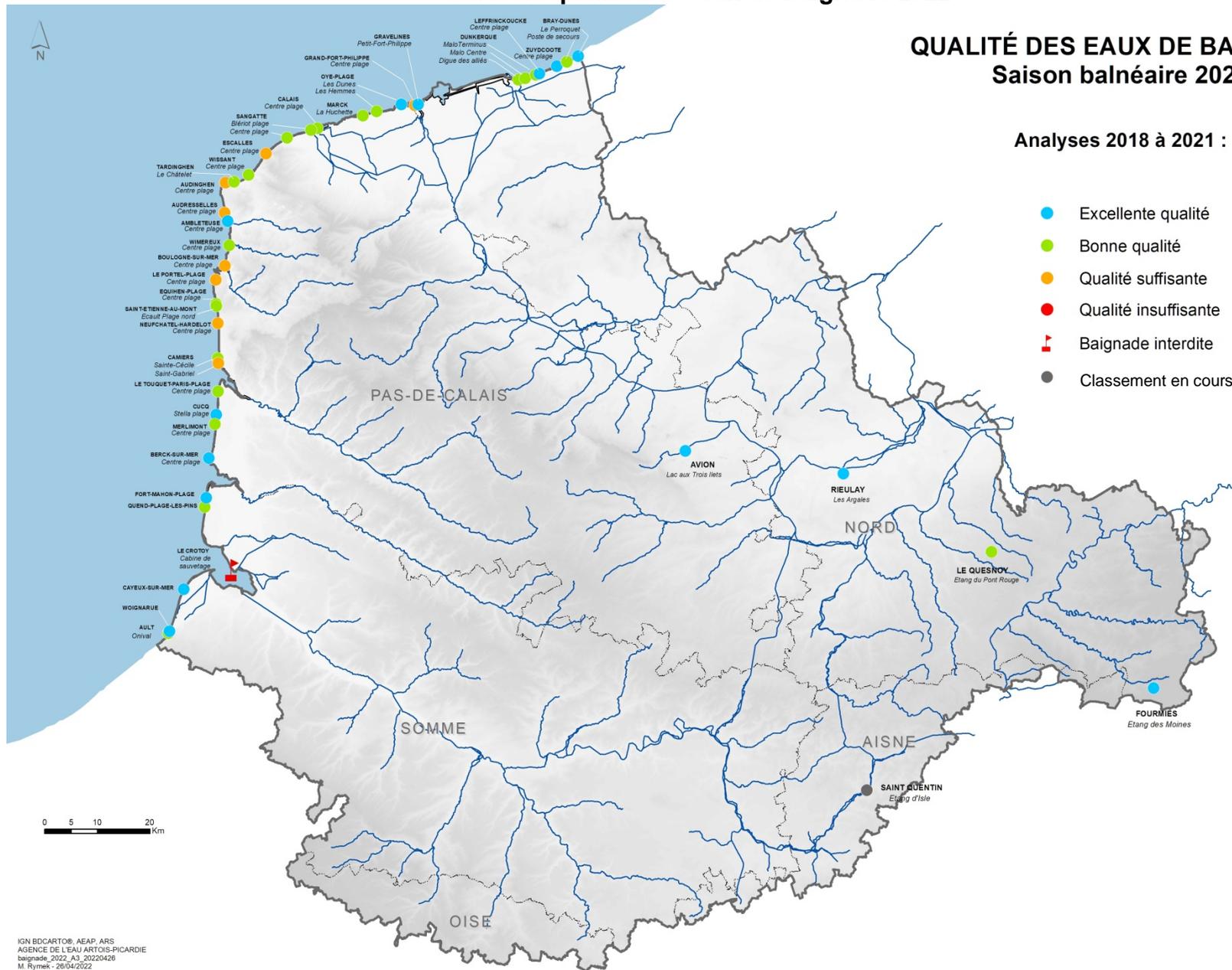
La baignade du Crotoy, fermée depuis 2018, reste interdite.

Carte de qualité des eaux de baignade 2022

QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE Saison balnéaire 2022

Analyses 2018 à 2021 :

- Excellente qualité
- Bonne qualité
- Qualité suffisante
- Qualité insuffisante
- ▬ Baignade interdite
- Classement en cours



Pour évaluer la qualité des eaux de baignade, entre 10 et 18 prélèvements ont été réalisés en 2021 sur chacune des zones de baignade en mer et entre 5 et 11 prélèvements pour les baignades en eau douce. La fréquence des prélèvements dépend de la qualité de l'eau de la saison précédente. Les analyses et prélèvements sont réalisés par un laboratoire agréé par le ministère de la santé. Les résultats sont connus dans les 72 heures qui suivent le prélèvement et transmis aux gestionnaires des sites de baignade (les maires).

Avant le début de la saison balnéaire, les gestionnaires de sites de baignade sont informés des modalités du contrôle sanitaire et du nombre de prélèvements prévus. Ces contrôles sont organisés en fonction de la classe de qualité et de la fréquentation de la baignade.

La qualité des eaux de baignade est évaluée au moyen de deux types d'indicateurs :

- Sur la base d'**observations de terrain**, des paramètres physicochimiques sont évalués : pH, changement de coloration de l'eau, présence de macro déchets flottants...
- **Des paramètres microbiologiques (bactéries)** : La pollution microbiologique des eaux de baignade est essentiellement d'origine fécale. Les eaux usées provenant des habitations, les déjections des animaux et les effluents rejetés peuvent être la cause d'une mauvaise qualité de l'eau. La pluie peut également provoquer des débordements des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées ou des ruissellements importants sur des surfaces souillées. Les indicateurs microbiologiques retenus sont les bactéries *Escherichia coli* et *entérocoques intestinaux*.

La baignade peut présenter différents risques sanitaires : **une qualité dégradée de l'eau peut conduire à des affections de santé, le plus souvent bénignes** : pathologies de la sphère oto-rhino laryngée, de l'appareil digestif (gastro-entérite) ou des yeux.

Rappelons enfin que la noyade constitue le danger majeur sur la plage. Chaque année, on déplore des accidents mortels par noyade dont la plupart sont évitables, notamment ceux liés à un défaut de surveillance des enfants, aux baigneurs surestimant leur capacité physique, à la méconnaissance des courants, et aux hydrocutions

Prévenir l'exposition des baigneurs

L'ARS pilote le contrôle sanitaire des eaux de baignade en validant les résultats des prélèvements et en informant le gestionnaire en cas de prélèvement non conforme.

En cas de suspicion de mauvaise qualité de l'eau d'un prélèvement (orage fort, dysfonctionnements sur les ouvrages de collecte ou de traitement des eaux usées ou pluviales,...), la baignade peut être interdite momentanément par la personne responsable du site, par le maire ou par le préfet et une enquête doit être menée pour rechercher les causes de pollution si la mauvaise qualité est confirmée par les analyses. Un mauvais prélèvement réalisé pendant une interdiction temporaire de baignade peut être écarté et donc ne pas compter pour le classement à l'issue de la saison.

Une information du public à plusieurs niveaux

- Sur le site de baignade

Le poste de secours sur les sites de baignade signale l'autorisation de la baignade et sa surveillance. Les plages surveillées disposent de nouveaux drapeaux d'information sur les conditions de baignade :



- Sur le bassin Artois-Picardie

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie édite, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, une carte de la qualité des eaux de baignade, disponible sous deux formats dans tous les offices de tourisme du littoral : un format carte routière et un format de poche.

- Au niveau national

Le public a accès aux informations directement depuis le lieu de baignade : classement actuel du site, description générale (*risques de pollution notamment*) et informations en cas de situation anormale (*nature de la situation et durée prévue*)...

Un site national dédié est par ailleurs disponible : plage la plus proche de chez moi, qualité de l'eau et derniers résultats d'analyses, interdiction de baignade. Toutes ces infos sont à retrouver sur <http://baignades.sante.gouv.fr>.



Image illustrant l'interface du site national baignades.sante.gouv.fr. Le site propose des informations sur la qualité de l'eau, les recommandations et l'eau & santé. Les langues disponibles sont Français, English et Deutsch.

Qualité de l'eau

Bienvenue sur le site **Baignades** du ministère chargé de la santé !
En France, l'eau des sites de baignade est contrôlée au minimum une fois par mois par les services de l'État.

Vous pouvez connaître en temps réel la qualité des eaux de votre lieu de vacances grâce à ces cartes : **zoomez, cliquez et c'est trouvé !**

Vous pouvez également accéder aux informations via le **lien accessible** suivant :

Cette rubrique répond à vos questions : **Quelle est la plage la plus proche de chez moi ? Quelle était la qualité de l'eau la saison dernière ? Où puis-je me baigner sans risque ? Le dernier résultat d'analyses disponible est-il bon ou mauvais ?**

Zoom sur le contrôle
Découvrez comment est contrôlée la qualité de l'eau des baignades et informez-vous sur la réglementation.

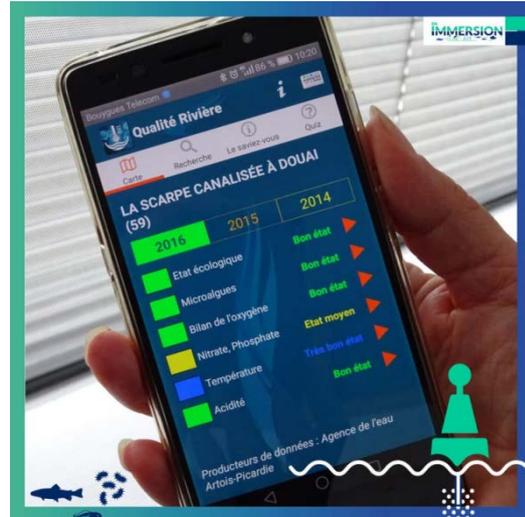
Recommandations
En suivant ces quelques conseils, vous pourrez profiter pleinement de la baignade et vous éviterez de nombreux désagréments.

Eau & santé
Informez-vous sur les risques d'une baignade dans une eau qui n'est pas de bonne qualité et sur les moyens de les éviter.

- Une application appelée « qualité rivière » qui donne aussi la qualité des eaux de baignade en France



Lancée en 2013 par les agences de l'eau et l'Agence française pour la biodiversité, l'application mobile « Qualité rivière » propose depuis peu d'accéder aux données sur la qualité des eaux de baignade tout en informant sur la santé des cours d'eau et les nombreuses espèces de poissons qui peuplent les rivières.



Evolution du classement de qualité des eaux de baignade – carte de qualité des eaux de baignade entre 2014 et 2022 – Mer

COMMUNE	BAIGNADE	Dpt	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BRAY-DUNES	Le perroquet	59									
BRAY-DUNES	Centre Plage	59									
ZUYDCOOTE	Centre Plage	59									
LEFFRINCKOUCKE	Centre Plage	59									
DUNKERQUE	Malo Terminus	59									
DUNKERQUE	Malo centre	59									
DUNKERQUE	Poste de secours	59									
GRAVELINES	Petit Fort Philippe	59									
GRD FORT PHILIPPE	Centre plage	59									
OYE PLAGE	Les Dunes	62									
OYE PLAGE	Les Hemmes	62									
MARCK	La Huchette	62									
CALAIS	Centre Plage	62									
SANGATTE	Blériot	62									
SANGATTE	Centre Plage	62									
ESCALLES	Centre Plage	62									
TARDINGHEN	Centre Plage	62									
WISSANT	Centre Plage	62									
AUDINGHEN	Centre Plage	62									
AUDRESSELLES	Centre Plage	62									
AMBLETEUSE	Centre Plage	62									
WIMEREUX	Centre Plage	62									
BOULOGNE SUR MER	Centre Plage	62						NC			
LE PORTEL	Centre Plage	62									
ST ETIENNE AU MONT	Centre Plage	62									
EQUIHEN PLAGE	Centre Plage	62									
NEUFCHATEL HARDELOT	Centre Plage	62									
CAMIERS	Sainte Cécile	62									
CAMIERS	Saint Gabriel	62									
LE TOUQUET PARIS PLAGE	Centre Plage	62									
CUCQ	Stella Plage	62									
MERLIMONT	Centre Plage	62									
BERCK	Centre Plage	62									
FORT MAHON PLAGE	Plage surveillée	80									
QUEND	Plage surveillée	80									
CAYEUX SUR MER	Plage surveillée	80									
WOIGNARUE	Plage surveillée	80									
AULT	Onival	80									
COMMUNE	BAIGNADE	Dpt	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
LE CROTOY	Plage surveillée	80						NC	NC	NC	NC

Evolution du classement de qualité des eaux de baignade – carte de qualité des eaux de baignade entre 2014 et 2022 – Eau Douce

COMMUNE	BAIGNADE	Dpt	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FOURMIES	Etang des Moines	59									
RIEULAY	Les Argales	59									
LE QUESNOY	L'étang du pont rouge	59									
AVION	Lac aux 3 ilets	62									
ST QUENTIN	Etang D'Isle	02								NC	NC

Excellente qualité		
Bonne qualité		
Qualité suffisante		
Qualité insuffisante		
Non classé (NC), non ouverte à la baignade ou baignade interdite		NC

Fiche 2 : Profils et gestion active des baignades

Les profils de baignade : un outil pour prévenir les risques sanitaires et améliorer la qualité

► Qu'est-ce qu'un profil de baignade ?

Un profil de baignade **identifie les sources de pollutions pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade et présenter un risque pour la santé des baigneurs**. Le profil comporte trois points forts :

- l'identification des sources de pollution temporaires, permanentes ou potentielles susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux et d'affecter la santé des baigneurs (ex : rejet d'eaux usées),
- la définition des mesures de gestion à mettre en œuvre pour prévenir la pollution à court terme, (ex : fermetures préventives, création de station d'épuration ou de déversoir d'orage...)
- la définition des actions qui permettront de préserver ou de reconquérir la qualité des eaux (ex : travaux d'amélioration du réseau d'assainissement, suppression de rejets d'eaux usées).

Une synthèse du profil doit être affichée sur le lieu de baignade, à côté des résultats de la qualité de l'eau.

100 % des responsables de baignade en mer et en eau douce du Bassin Artois-Picardie, avec l'appui technique et financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ont réalisé leurs « profils de baignade ». L'Agence de l'Eau maintient, pour le 11^{ème} programme 2019-2024, son accompagnement financier auprès des responsables de baignade pour la révision des profils.

A noter que le profil de baignade doit être révisé régulièrement. La fréquence et l'ampleur des révisions doivent être adaptées à la nature, à la fréquence et à la gravité des risques de pollution auxquels est exposée l'eau de baignade.

Il est procédé à une révision du profil au moins :

- tous les 4 ans pour les baignades en bonne qualité ;
- tous les 3 ans pour les baignades en qualité suffisante ;
- tous les 2 ans pour les baignades en qualité insuffisante. ;
- pour les baignades en qualité excellente, la révision du profil n'intervient uniquement que si le classement se dégrade (passage en qualité bonne, suffisante ou insuffisante).

Profil de vulnérabilité des eaux de baignade

Date d'élaboration du profil : Février 2022
Prochaine révision du profil : Uniquement si déclassement

Baignade de Stella plage Cucq

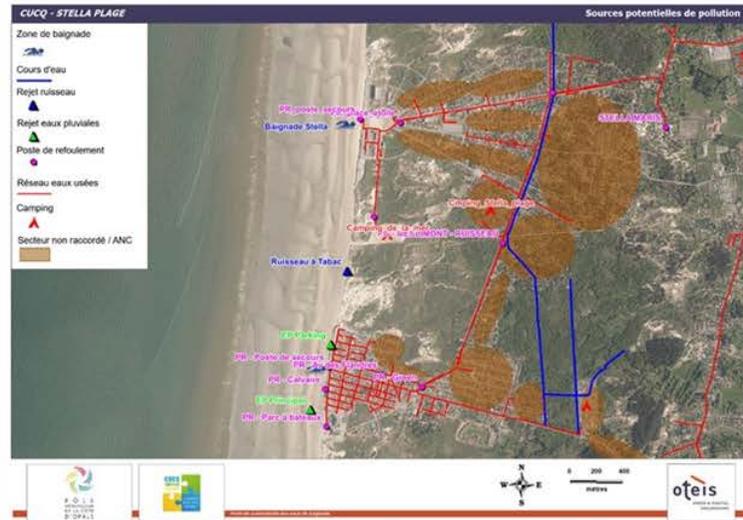


Caractéristiques de la zone de baignade

Nom baignade : Stella plage
Commune : Cucq
Département : Pas de Calais
Région : Nord Pas de Calais
Responsable baignade : Monsieur le Maire
Surveillance baignade : du 01/07 au 31/08 et les week-ends du 01/05 au 01/07 et du 01/09 au 15/09
Saison balnéaire : 15 juin / 15 septembre
Coordonnées Lambert II : 545 843 m / 2 609 731 m
Nature plage : Sable
Dimension plage : 800 x 35 m
Equipements de la plage :



Localisation de la baignade et des principales sources de contamination



Principales sources de pollution

Rejet	Fréquence	Débit	Impact
1_ Rejet du ruissseau à Tabac	Discontinuu (selon pluviométrie)	Moyen	Moyen
2_ Rejet d'eaux pluviales sous la digue (EP principal)	Discontinuu (selon pluviométrie)	Faible	Moyen
3_ Panâches de la Canche	Discontinuu (selon pluviométrie)	Important	Moyen
4_ Sources de pollution diverses en front de mer	Exceptionnel	Faible	Faible

Qualité bactériologique des eaux de baignade



Classement selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013

Excellent	Bon	Suffisant
Insuffisant	Insuffisamment de prélèvements	Site non classé
Non suivi		

Les résultats des dernières analyses sont disponibles sur : <http://baignades.sante.gouv.fr>

Episodes de pollution des 4 dernières années

Date	Type de pollution	Origine	Fermeture de la baignade	Durée
18/08/2020	Microbiologique	Persistance d'une pollution après une pluie très importante	-	-

Plan d'actions

- Mise en place d'une gestion active
- Contrôle et mise en conformité des branchements des particuliers et des campings
- Extension de l'assainissement collectif
- Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif

Autres risques sanitaires

- Non : Absence de prolifération de macroalgues et de phytoplanctons dangereux pour la baignade

Le profil de baignade identifie les potentielles sources de pollution. La plus courante est le débordement de réseaux d'assainissement en cas de fortes pluies provoquant le déversement d'eaux usées en mer.

Fort de cette connaissance, le gestionnaire de sites de baignade peut alors avoir recours à la gestion active, comme la fermeture préventive et temporaire (maximum 72 heures), afin d'éviter l'exposition des baigneurs à une pollution ponctuelle.

Lors de la dernière saison, certaines villes dont Dunkerque, Calais, Sangatte, Escalles, Audinghen, Wimereux, Boulogne-sur-Mer, Le Portel et Equihen-Plage ont procédé à des interdictions préventives et temporaires de la baignade dans ce cadre.

La fermeture préventive d'une baignade permet d'écartier le prélèvement du contrôle sanitaire réalisé le même jour par l'agence régionale de santé.

► Les analyses dites « rapides » :

Le délai d'obtention des résultats des analyses réalisées par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire est de l'ordre de 72 heures. Il est incompatible dans la conduite d'une gestion active. C'est pourquoi, des analyses rapides (résultats connus en moins de 3 heures) peuvent être réalisées par les gestionnaires en complément du contrôle sanitaire réglementaire. Elles restent à considérer comme des indicateurs de tendance d'une pollution permettant de prendre rapidement les mesures appropriées pour la limiter. Ce gain de temps peut permettre d'éviter d'interdire inutilement la baignade ou, en cas de fermeture préventive, de rouvrir rapidement le site à la baignade.

► L'auto surveillance du système d'assainissement :

Pour certains sites de baignade, l'hétérogénéité des résultats des prélèvements, en particulier à proximité des estuaires ou embouchures de ruisseaux côtiers, met en avant l'extrême complexité et le caractère éphémère des phénomènes de pollution ponctuelle. La gestion des risques de pollution « à la source » est essentielle. Elle passe par une meilleure évaluation des risques sanitaires liés aux dysfonctionnements du système d'assainissement (station d'épuration et réseaux d'assainissement). **Ces sources possibles de pollution sont répertoriées dans le profil de baignade.**

L'auto surveillance des réseaux d'assainissement, en particulier des déversoirs d'orage et des trop-pleins du réseau d'assainissement, permet de **détecter une pollution et d'anticiper les décisions** quant à la mise en œuvre de dispositions adaptées, comme par exemple l'interdiction temporaire de la baignade, et cela sans attendre le résultat du prélèvement, **ceci afin de garantir la santé des baigneurs.**

L'Agence Régionale de Santé

L'ARS Hauts-de-France définit et met en œuvre la politique de santé en région et agit sur le champ de la santé dans sa globalité, pour les 6 millions d'habitants de la région. Elle assure pour cela deux missions principales :

- le pilotage de la politique de santé publique : veille et sécurité sanitaire, santé environnementale, prévention et promotion de la santé
- l'organisation, la régulation et l'efficacité des soins et des prises en charge dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social.

L'Agence alloue directement plus de 4 milliards d'euros par an au système de santé en région, parmi les 18 milliards d'euros de dépenses consacrées à la santé dans les Hauts-de-France.

L'ARS et la qualité de l'eau de baignade

L'été, les plages de la côte Picarde et de la côte d'Opale connaissent une forte fréquentation et la baignade en mer y est couramment pratiquée. Dans les départements de l'Aisne, de l'Oise, du Nord et du Pas-de-Calais près d'une dizaine de plans d'eau aménagés et surveillés permettent aussi, pendant la même période, la pratique de la baignade. La réglementation fait obligation de contrôler chaque année l'ensemble des zones de baignade habituellement fréquentées pendant la période estivale.

C'est l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France qui assure ce contrôle lors de la saison estivale au niveau des 51 sites de baignades fréquentées par les baigneurs sur les bassins hydrographiques de la région ; 44 sur le bassin Artois-Picardie et 7 sur le bassin Seine Normandie.

Annexe

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie et sa politique en faveur du littoral

Une mission d'intérêt général au service de l'eau

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie assure une mission d'intérêt général : réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et protéger ressources en eau et milieux aquatiques par :

- la production et l'exploitation de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation,
- le développement de stratégies et d'outils de planification,
- des interventions financières (soutien aux investissements ou à la performance de fonctionnement),

L'Agence assure également des missions de concertation, de coopération institutionnelle et internationale, d'information et d'éducation du citoyen pour soutenir les politiques de l'eau.

Déploiement du 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 sur le littoral

Dans le cadre de son 11^{ème} Programme, l'agence de l'eau finance des études de révision des profils de baignade, sous la forme de subventions à hauteur de 50%.

Chaque site de baignade a fait l'objet d'une identification et d'une description des sources avérées et potentielles de contamination bactériologique ainsi qu'une analyse des conditions (météo, marée, vent) impactant la qualité de l'eau de baignade.

Ces profils sont actualisés régulièrement en fonction du classement des eaux de baignade et des travaux d'assainissement réalisés par les collectivités.

Sur les départements du Nord et du Pas de Calais, avec le soutien financier de l'agence de l'eau, Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) propose aux communes littorales d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des études de profils de baignade. Pour les communes littorales de la Somme et les baignades intérieures, les études de révision des profils sont portées directement et individuellement par les communes.

Les sources de pollution situées dans le bassin versant amont contribuent directement à la contamination bactériologique des eaux de baignade ou accentuent les effets des rejets de proximité (que l'on appelle « phénomène de bruit de fond »). Ce constat conduit l'agence de l'eau à maintenir les bassins versants amont dans les priorités du programme d'actions en faveur du littoral.

La priorité de l'action de l'agence de l'eau s'est portée sur la reconquête de la qualité des eaux de baignade des sites de baignade classés en qualité « insuffisante » - c'est à dire non conforme aux exigences de la directive - et des sites faisant l'objet d'une interdiction de baignade en raison de la mauvaise qualité des eaux.

Les sites de baignade présentant une vulnérabilité importante qui pourrait les rétrograder en qualité « suffisante » ou « insuffisante » si la vigilance était levée : il s'agit principalement des plages du littoral Dunkerquois, du Calaisis (Calais et Escalles), du Boulonnais (Boulogne sur mer et Le Portel) et du pourtour de la baie de Canche. Ces sites de baignade sont également inscrits dans les priorités de l'agence de l'eau.

L'agence de l'eau soutient également les actions qui participent au maintien des sites en excellente et bonne qualité.

La gestion des eaux pluviales sur le littoral, une priorité forte :

« Tout va à la mer ».

L'expression prend encore plus son sens lorsque l'on parle de pollution. On comprend alors l'importance de la gestion des eaux pluviales y compris sur le littoral. En effet, à de nombreuses reprises, lors d'événement pluvieux intenses, comme nos communes peuvent le vivre de plus en plus souvent maintenant, deux problématiques sont principalement identifiées :

- les eaux de pluie qui tombent sur front de mer entraînent avec elles la pollution des sols vers la mer
- Certains réseaux d'assainissement et stations d'épuration ne sont plus en capacité d'accueillir le mélange des eaux usées rejetées par les habitations et des eaux de pluie injectées dans le réseau par nos gouttières et bouches d'égout des voiries. Ceux-ci débordent et ces eaux sales arrivent par les milieux naturels directement à la mer.

L'agence de l'eau a pris la mesure de l'importance de la gestion de ces eaux pluviales et a accompagné de nombreuses communes dans ces chantiers.

A titre d'exemples :

- **Berck sur Mer**, qui dans le cadre d'un projet de requalification du centre ville, a développé des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales avenue Marianne toute seule, avenue Francis Tattegrain et Place de l'entonnoir. Ces aménagements permettent d'infiltrer directement dans le sous-sol les eaux de pluie de cette surface totale de 2,2 hectares. Deux objectifs visés pour cette commune, limiter cet apport d'eau au réseau d'assainissement et réduire le risque inondation. Une opération de près de 700.000 € financée à hauteur de près de 360 000 € par l'agence de l'eau. (photo ci-contre : projection de la place de l'entonnoir)
- **Boulogne sur Mer**, dont le système d'assainissement fait l'objet d'un plan d'actions de gestion des eaux pluviales important :
 - o La déconnection des eaux pluviales du quartier République/Eperon situé en rive gauche du port de Boulogne/Mer dont le bassin a été mise en service en juin 2019.



AVANT



APRES



- o 7,45 hectares imperméabilisés concernés et un bénéfice de près de 60.000 m³ d'eaux pluviales qui ne seront plus acheminées vers la station d'épuration. Une opération initiée en 2021, de près de 3.800.000 € de travaux et 1.788.000 d'aides financières de l'Agence de l'eau.

- **Calais**, qui dans le cadre de la requalification du front de mer, a souhaité gérer ses eaux pluviales de ce secteur par l'intermédiaire de techniques alternatives (noues végétalisées et bouches d'injection). A noter que le rejet des eaux pluviales du front de mer avait été identifié dans les sources de pollution potentielles du profil de baignade.

Une opération, initiée en 2019, de près de 720.000 € de travaux financé à 60% par l'agence de l'eau.



- **Dunkerque** : dans le cadre de la politique de déconnexion des eaux pluviales, la communauté urbaine de Dunkerque a pris la décision, en 2021, de réaliser une tranchée d'infiltration au niveau de l'avenue Faidherbe. Cet aménagement permettra de déconnecter une surface de 3675 m². Une opération initiée en 2021 d'un montant de plus de 230.000 € avec une subvention de l'Agence de l'eau de près de 42.000 €. D'autres aménagements de gestion des eaux pluviales sont mis en œuvre afin de soulager les réseaux d'assainissement et réduire les débordements d'eaux usées non traitées vers le canal exutoire.

Fort Mahon, qui, suite à l'été 2014 très pluvieux, dégradant par là-même la qualité de ses eaux de baignade, a décidé de supprimer 3 rejets d'eaux pluviales et de réaliser une zone « tampon » suivie d'une zone d'infiltration des eaux pluviales au niveau de la digue du front de mer. Une opération, initiée en 2015, de plus de 621.000€ dont l'agence de l'eau a apporté 30% en subvention et 40% en avances remboursables.

- **Le Crotoy** est une commune littorale de la Baie de Somme qui multiplie par 5 sa population en période estivale. Suite à un diagnostic assainissement et un profil de vulnérabilité mis à jour et depuis 2016, la commune a mise en place un programme de déconnexion et gestion alternative des eaux pluviales :
 - o Réalisation de puits d'infiltration sur les rues Louis Bos et des Avions permettant de reprendre 2700 m² de surface imperméabilisée
 - o Création de bassins drainants place de Verdun et sous l'ancienne aire de pose d'hélicoptère.
 - o Gestion des eaux pluviales par tranchées drainantes sous les voiries de plusieurs rues de la commune (parking Caudron, Avenue G Caudron, Rues O. Desmarez, de la Porte du Pont, de l'Eglise, du château, de la place Mancel et du Quai Léonard

Prise en compte de nouveaux enjeux littoraux :

■ La gestion de la laisse de mer

La présence de déchets sur le littoral entraîne des nuisances potentiellement préjudiciables à l'environnement littoral (perturbations écologiques, risques sanitaires) et nuit à l'image de marque de nos plages.

Par souci d'offrir une plage « propre » aux visiteurs, les communes pratiquent régulièrement le nettoyage mécanique qui ramasse sans distinction les laisses de mer avec les déchets et, parfois, d'importantes quantités de sable. Cette pratique a des conséquences négatives sur le milieu (perte de biodiversité, accentuation de l'érosion).

La préservation des laisses de mer, qui constituent un habitat fragile reconnu d'intérêt écologique, figure parmi les politiques de l'agence de l'eau. Dans le cadre du 11^{ème} programme, l'Agence de l'eau peut accompagner des opérations de gestion sélective de la laisse de mer dans le cadre d'un plan de gestion de milieu et ainsi financer des actions de préservation de la laisse de mer qui implique le nettoyage raisonné et différencié des plages.

- **La préservation du littoral**

L'érosion des plages, des falaises, et le recul du trait de côte, ainsi que les risques de submersion marine, sont de plus en plus un sujet de préoccupation pour les communes littorales. Les dunes sont considérées comme un paysage à haute valeur patrimoniale et un ouvrage de protection souple des littoraux sableux et non plus uniquement comme une source de risques d'ensablement.

L'agence de l'eau peut accompagner les projets qui font appel aux techniques dites « douces » de protection du littoral telles que par exemple les plantations, la pose de ganivelles et brise-vents, couvertures de branchages.